

Le GARD

www.gard.fr



Veille Info Elus

N°28

Septembre 2014

Veille juridique destinée aux Conseillers généraux

Sommaire

Elus et personnels des collectivités	p.2
Administration générale	p.2
Informations techniques	p.3
Travaux parlementaires	p.4

**Direction des Affaires Juridiques
et de l'Assemblée Départementale**

Contact : Karine LOPEZ – Chargée de mission - ☎ 04 66 76 37 64

Elus et Personnels des collectivités

Statuts, élections...

- L'arrêté du 3 septembre 2014 , publié au J.O du 5 septembre 2014, prévoit le versement d'une **indemnité forfaitaire de 25 €** en compensation de leurs frais engagés pour se rendre à l'élection des sénateurs aux membres du collège électoral ne recevant pas une indemnité au titre de leur mandat.

- La réponse à la question écrite du député Maurice LEROY, publiée au J.O du 2 septembre 2014, confirme que seul un agent titulaire de la fonction publique peut détenir une **délégation d'officier d'état civil**.

- Le décret n°2014-1070 du 19 septembre 2014, publié au J.O du 21 septembre 2014, précise les parcours de **stages et les formations de la filière « police municipale »**. Pour la 1^{ère} fois, l'expérience des anciens policiers nationaux et gendarmes fait l'objet d'un traitement particulier.

Administration générale

Juridique, Commande publique, finances...

- La Direction des Affaires Juridiques du Ministère des finances vient de mettre à jour sa fiche expliquant comment identifier et traiter les **offres anormalement basses** ainsi que les risques encourus par le pouvoir adjudicateur. La fiche est téléchargeable **ici**.

- La réponse à la question écrite n° 12527 du sénateur J.N CARDOUX, publiée au J.O du 25 septembre 2014, précise dans quelles conditions le maire nouvellement élu peut **signer les avenants aux marchés** contractés par l'exécutif précédent.

- Le Ministère des Finances a mis à jour sa fiche NOTI 1 en intégrant l'obligation pour le candidat retenu de pouvoir justifier d'une **assurance décennale** dans un délai imparti, sous peine de rejet de son offre au profit du candidat arrivé second. Le nouveau formulaire est téléchargeable **ici**.

- Un décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014 transpose des mesures issues de directives européennes participant à la volonté de simplification des marchés publics telles que : la **limitation du chiffre d'affaire** annuel de l'entreprise à 2 fois le montant estimé du marché ; la non réclamation aux entreprises de documents disponibles gratuitement en ligne ou toujours valables depuis une précédente candidature (principe du « **dites le nous une fois** ») et la création du **partenariat d'innovation**, nouveau type de marché.

- La réponse à la question écrite n° 50729 de la députée F. DESCAMPS-CROSNIER, publiée au J.O du 12 août 2014, précise le régime juridique des **marchés publics globaux** que sont les CREM (marchés de conception, réalisation, exploitation/maintenance) et les REM (marchés de réalisation et d'exploitation/maintenance).

- Un article paru dans le n°282 - septembre 2014 - du mensuel « Le Courrier des Maires » rappelle qu'en vertu du principe constitutionnel de liberté d'association mentionné dans l'arrêt n° 182912 du Conseil d'Etat du 28 mars 1997, une commune n'a pas le droit de **demander à une association subventionnée par elle la liste nominative de ses membres** ou adhérents.

Informations techniques

Bâtiments, routes, environnement, réseaux divers....

- Non encore parue au J.O, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été définitivement adoptée le 11 septembre 2014. Parmi ses dispositions intéressant les collectivités, on notera la restriction imposée dans l'**usage des pesticides** à proximité des écoles, hôpitaux ou maisons de retraite ou le renforcement de la **lutte contre l'artificialisation des sols**.

- La réponse à la question écrite n° 52878 du député Thierry BENOIT, publiée au J.O du 2 septembre 2014, confirme la possibilité pour tout administré de solliciter de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) une **mesure des ondes électromagnétiques d'une antenne relais**. Les résultats obtenus sont également adressés aux maires concernés.

- L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 crée officiellement les **agendas d'accessibilité programmée dits « Ad'AP »** que les collectivités devront prendre avant le 1^{er} octobre 2015 pour détailler les travaux d'accessibilité des ERP qu'elles prévoient. Faute du dépôt d'un Ad'AP avant cette date, la collectivité encourra des amendes qui serviront à alimenter un fonds national d'accompagnement de l'accessibilité universelle. La simplification attendue des normes d'accessibilité des bâtiments fera l'objet de plusieurs décrets à paraître.

- Dans le cadre de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'**instruction des autorisations d'urbanisme** au 1^{er} juillet 2015 (cf Loi A.L.U.R du 24 mars 2014), le Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité a publié le 3 septembre 2014 une instruction, **téléchargeable ici**, destinée à accompagner les communes et EPCI concernés. Le ministère insiste sur la nécessité pour les collectivités de travailler très en amont de l'échéance. L'instruction et ses annexes donnent de précieux conseils pour l'application de cette mesure qui impactera de nombreuses collectivités.

Travaux parlementaires

Et actualités diverses

- Lors de son discours de politique générale du 16 septembre 2014, le Premier Ministre a annoncé la tenue des **élections départementales** pour le mois de mars 2015 et des **élections régionales** pour le mois de décembre 2015.

- Lors du Conseil des Ministres du 10 septembre 2014, le Gouvernement a annoncé la tenue des **assises de la ruralité** pour les mois d'octobre et de novembre 2014. Sept ateliers territoriaux seront organisés en des lieux différents. Parmi ceux-ci les nouvelles coopérations urbain-rural, la rénovation du cadre institutionnel et de la présence de l'Etat dans les territoires ruraux ou encore les complémentarités entre Etat, collectivités et entreprises en matière de services publics en milieu rural.

- Adoptée le 17 septembre en 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale, le **projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement** prévoit notamment la revalorisation de l'APA à domicile, la création de conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie et une réforme de la tarification des EHPAD.

- Le Ministre de l'Agriculture a annoncé que les **communes forestières** ne verraient finalement pas augmenter la taxe qu'elles versent pour l'entretien des forêts publiques, comme cela avait été prévu dans le projet initial de financement de l'ONF.

- La Ministre de l'Ecologie a confirmé par un communiqué du 24 septembre 2014 l'abandon de l'obligation faite aux collectivités de réaliser avant le 1^{er} janvier 2015 des **diagnostics de la qualité de l'air dans les crèches et les écoles maternelles** (cf Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 ; décrets n°2011-1728 du 2 décembre 2011 et n°2012-14 du 5 janvier 2012).